Association OÏKOS KAÏ BIOS
Patrimoine Nature et Vie
3, rue Branly
74100 AMBILLY
http://www.oikoskaibios.com/
oikos.kai.bios@orange.fr
Demande d'autorisation environnementale présentée par la société TOTAL pour un projet éolien de huit aérogénérateurs sur les communes de FROISSY et NOIRÉMONT
https://www.registre-dematerialise.fr/4428/

Monsieur Didier BERNEAUX
Commissaire Enquêteur
Mairie de Froissy
1 Rue de Provinlieu
60480 FROISSY

Ambilly, le 17 mars 2023

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Notre association souhaite s'exprimer concernant la demande d'autorisation environnementale présentée par la société TOTAL pour un projet éolien de huit aérogénérateurs sur les communes de FROISSY et NOIRÉMONT.

photo source dossier d'enquête

Nous nous opposons à ce projet qui est loin d'avoir les vertus annoncées.
Nous rappellerons que l'éolien est une énergie intermittente laquelle, de surcroît, nécessite en complément l'utilisation de centrales au gaz ou au charbon très émettrices en CO^2.

Remplacer le nucléaire par l'éolien est un leurre. Comme l'indique l'académie des sciences *« La France produit une électricité décarbonée à 92%, assurée majoritairement par le nucléaire (71%), l'hydroélectricité (11%) et, dans une moindre mesure, par l'éolien (6%) et le photovoltaïque (2%). Cette production nationale est insuffisante dès que les températures hivernales sont basses et, sans vent, la France ne peut alors assurer ses besoins qu'en important de l'électricité provenant de sources fossiles. »*

Source https://www.academie-sciences.fr/fr/Rapports-ouvrages-avis-et-recommandations-de-l-Academie/quelle-place-pour-les-eoliennes-dans-le-mix-energetique-francais.html
Nous terminerons sur le sujet en citant les propos d'Angela Merkel, laquelle était convaincue de la supériorité du nucléaire sur les « énergies vertes » :
« Génération Merkel » (2/5). La chancelière allemande, qui quittera le pouvoir après les élections fédérales du 26 septembre, a longtemps été favorable à l'atome……N'était-ce pas elle qui, jeune ministre de l'environnement d'Helmut Kohl, en 1995, avait déclaré : « Sans l'énergie nucléaire, nous ne pourrons pas atteindre nos objectifs en matière de réchauffement climatique » ? **source** https://www.lemonde.fr/international/article/2021/09/14/angela-merkel-celle-qui-a-dit-non-au-nucleaire_6094545_3210.html
Monsieur Proglio a d'ailleurs confirmé ces témoignages lors de son audition* à l'Assemblée Nationale le 13 décembre 2022, dès 1h 22 de la vidéo à cette adresse https://www.youtube.com/watch?v=D3T0bAsUBXE.
* Commission d'enquête "Souveraineté et indépendance énergétique de la France".

A. L'IMPACT ENVIRONNEMENTAL DES EOLIENNES

1. La faune sauvage est menacée par les éoliennes.

La zone concernée est riche de ses oiseaux, qu'ils séjournent toute l'année, ou qu'ils ne soient que de passage. Pour ne citer que le pluvier doré, nous lisons page 4/8 de l'annexe 10-fiche oiseaux
« ***Pluvier doré – Pluvialis apricaria*** *(Nb de citations : 151*
Comme pour le Vanneau huppé avec lequel il est souvent observé, les plaines picardes sont des zones réputées pour les stationnements migratoires et en hivernage du Pluvier doré.
Plus de 150 groupes de Pluvier doré ont été notés dans le secteur d'étude et se concentrent dans le quart nord-est de la zone, comme le montre la ***Carte 3****. Sept groupes de plus de 1000 individus ont été observés, avec un maximum de 3700 individus sur la commune de Luchy en 2000.*
Les enjeux pour cette espèce sont donc forts dans ce secteur. Notons que là aussi, l'implantation cumulée de nombreux parcs éoliens engendre une disparition d'habitats favorables, ce qui limite la capacité d'accueil de la région pour cette espèce. Les zones de quiétude restantes sont donc à considérer avec attention. »
En outre, l'avis de la MRAe indique page 3/17 *« Les éoliennes se situent en bordure d'un axe migratoire connu pour les oiseaux à l'échelle régionale et à environ 1,5 kilomètre du site Natura 2000 « Réseau de coteaux crayeux du bassin de l'Oise aval (Beauvaisis) ».*

Ne seraient-ce pas des raisons suffisantes de renoncer à ce projet ?

Après la chute de la population des oiseaux due aux pesticides, nous n'allons pas finir de les exterminer en ajoutant de nouvelles éoliennes ! Notons que la France en compte déjà 9000 (https://fee.asso.fr/pub/observatoire-de-leolien-2022/) et, comme indiqué ci-dessus, la zone en est déjà bien implantée. .
Une étude de la LPO (Ligue Pour les Oiseaux), financée par l'Etat, montre que des espèces protégées et beaucoup de rapaces sont victimes des éoliennes. Elle est disponible à cette adresse https://eolien-biodiversite.com/IMG/pdf/eolien_lpo_2017.pdf .
Nous n'oublions pas, non plus, le gypaète barbu réintroduit dans la Drôme et tué par une pale d'éoliennes aux Pays-Bas (https://www.francebleu.fr/infos/faits-divers-justice/angele-le-gypaete-barbu-reintroduit-dans-la-drome-tue-par-une-pale-d-eolienne-1622137894 ; https://www.francetvinfo.fr/france/auvergne-rhone-alpes/drome/drome-angele-le-gypaete-barbu-reintroduit-dans-le-departement-a-ete-tue-par-une-pale-d-eolienne-aux-pays-bas_4640307.html)

2. L'EMPREINTE CARBONE et LES RISQUES

CES USINES EOLIENNES N'ONT PAS LES VERTUS ECOLOGIQUES VANTEES

Le support des éoliennes

Le gigantisme des éoliennes (140 mètres pour celles de la présente enquête) nécessite pour la semelle d'un seul pylône près de 1000 tonnes de béton et d'acier

Le coût pour la nature :

- **Les matériaux et énergies nécessaires aux centaines de tonnes de béton**
  - extraction du sable,
  - extraction du calcaire et de l'argile pour la fabrication du ciment et coût énergétique pour atteindre les 1450 °C https://www.lafarge.fr/fabrication-du-ciment

Pour sa part, le ciment Portland, un des composants du béton, émet 866 kg de CO2 / tonne de ciment. La production du ciment génère 5 à 6 % des émissions mondiales de dioxyde de carbone

(CO2), selon la GCCA (Association mondiale du ciment et du béton https://unfccc.int/fr/news/l-association-mondiale-du-ciment-appelle-le-secteur-a-agir-d-urgence-en-faveur-du-climat), soit trois fois plus que le transport aérien.

La création de routes d'accès qui détruisent bois et/ou prairies…

Les machines :

- **Les divers matériaux et l'énergie utilisés pour leur construction**

Les terres rares utilisées pour le rotor de la nacelle (200kg, dont le néodyme), extraites en Chine, avec son lot de leucémies autour des mines.
https://www.courrierinternational.com/article/2013/01/24/un-poison-radioactif-dans-nos-smartphones)

L'acier pour les mâts, les résines pour les pales : autre coût carbone pour leur fabrication et pour leur recyclage, qui semble encore poser problème.

- **La pollution générée par les éoliennes et par leur nettoyage**

Les huiles pour les moteurs, les détergents pour le nettoyage des pales* est aussi nécessaire pour l'efficacité de ces engins.

*Des milliards d'insectes s'écrasent sur les pales, autre destruction de la faune https://viapl.fr/des-milliards-dinsectes-secrasent-contre-les-eoliennes/ et https://www.lefigaro.fr/environnement/2012/04/04/01029-20120404ARTFIG00817-la-puissance-des-eoliennes-plombee-par-les-insectes.php

La pollution due au démantèlement.

Aux risques sur l'environnement, à la destruction des ressources naturelles et de la faune s'ajoutent les risques sur la santé humaine.

3. CONSEQUENCES SUR LA SANTE HUMAINE

Comme indiqué page 3/17 de l'avis de la Mission Régionale d'Autorité environnementale (MRAe), *« Le parc s'implantera à 675 mètres de l'habitation la plus proche, sur des terres agricoles du Plateau Picard,* »

Il est scandaleux de ne pas respecter les recommandations de l'Académie de médecine.

Selon Alban d'Arguin, (Eoliennes, un scandale d'état), « L'Académie de médecine a prescrit en 2006 qu'aucune éolienne ne soit implantée à moins de 1500 mètres d'une habitation». Pour exemple, le législateur, à cette adresse https://www.senat.fr/lc/lc197/lc197_mono.html, indique

qu'en Allemagne, la distance entre habitations et éoliennes, « *dans le Land de Rhénanie du Nord-Westphalie, est de 1 500 mètres».*

Le syndrome éolien est donc nié, alors qu'il a été reconnu en 2021 par la Cour d'Appel de Toulouse, comme précisé ci-dessous
https://coussyavocats.com/2021/11/15/reconnaissance-du-syndrome-eolien-indemnisation-du-prejudice-consecutif-a-limpact-nocif-sur-la-sante-de-riverains/ Reconnaissance du « syndrome éolien » : indemnisation du préjudice consécutif à l'impact nocif sur la santé de riverains
« La cour d'appel de Toulouse, le 8 juillet 2021, a reconnu qu'un parc éolien pouvait entrainer des troubles sur la santé ainsi que des troubles anormaux sur voisinage à l'encontre des riverains vivant à proximité. Ainsi, la juridiction a condamné un exploitant de parc éolien à indemniser à hauteur de 100 000 euros un couple de riverains du fait des nuisances causées par cette installation. »

Le syndrome éolien

La compression de l'air produit des infrasons au moment où la pale passe devant le mât. Ceux-ci sont à l'origine du syndrome éolien, lequel est donc enfin reconnu par la justice.

Les allemands avaient envisagé d'utiliser les infrasons, en1944. Ils sont en effet une arme redoutable. En Chine et aux Etats Unis, c'est une arme potentielle anti-manifestation ou antiémeute.
https://www.capital.fr/economie-politique/cette-nouvelle-arme-chinoise-qui-faittrembler-les-manifestants-de-hong-kong-1351538n

Nous rappellerons quelques symptômes
Témoignages de riverains:

- « *On ressent de la fatigue, c'est quelque chose que l'on ne voit pas* ».
- L'un ressent des douleurs dans le crâne, l'autre a vu augmenter gravement les acouphènes dont il souffrait,
- Un autre a des troubles du sommeil : il s'endort facilement mais se réveille une heure après, se sent énervé et ne peut se rendormir….

Les problèmes

Le Docteur Mariana Alves-Pereira Almera a mis en relief les divers problèmes induits par les infrasons.

- Problèmes cardiaques : du fait des infrasons, le péricarde s'épaissit entraînant un

« infarctus silencieux » qui peut mener à la mort. Dans tous les cas, les soucis cardiaques sont aggravés.

- Problèmes d'audition :

L'accousie ainsi produite peut s'atténuer, voire disparaître si on s'éloigne, mais elle persiste et s'aggrave dès que l'on est soumis à nouveau aux infrasons. Aujourd'hui, il n'y a pas de remède.

- Problèmes pulmonaires : les infrasons ont les mêmes effets sur les poumons que le

ciment ou la farine pour le boulanger. Ils produisent une fibrose pulmonaire très invalidante (présence d'un excès de tissu conjonctif fibreux).

- Effets sur le développement du cerveau …….

Tandis que le droit du travail en France prend en compte les effets des infrasons
http://www.officiel-prevention.com/sante-hygiene-medecine-du-travail-sst/lutte-contre-le-bruit/detail_dossier_CHSCT.php?rub=37&ssrub=43&dossid=521
les plus hautes instances comme l'ANSES* continuent de le nier quand il s'agit d'autoriser l'installation d'éoliennes.

* https://www.anses.fr/fr/content/exposition-aux-basses-fr%C3%A9quences-et-infrasons-des-parcs-%C3%A9oliens-renforcer-l%E2%80%99information-des

Une autre décision scandaleuse : la modification de la législation.

Nous ajouterons à ces nuisances causées par les infrasons, celles causées par le bruit.
L'avis de la MRAe mentionne d'ailleurs page 3/17 « *L'étude acoustique montre un dépassement des seuils réglementaires.* » C'est scandaleux, d'autant que la législation sur le bruit a déjà été modifiée (hélas, pour faciliter les constructeurs, contre la sécurité sanitaire) ; désormais calculés en DBA et non en dB ». Mesurer en dBA prend seulement en compte les sons perçus par l'oreille humaine et ignore les effets des vibrations sur le corps humain ou animal.
Le site Internet https://echauffour-environnement.fr/ propose le témoignage des habitants ; nous y avons appris que la législation avait été modifiée afin de faciliter l'implantation de ces machines.

Ainsi, la règle fixant la limite du bruit des éoliennes est sortie du code de la santé publique en 2011, passant de 30 à 35 décibels (vidéo du site, 4 min/5). Or, comme Madame Loisier* le mentionne dans sa question écrite, « *Ces cinq décibels supplémentaires autorisés pour les éoliennes correspondent, en acoustique, au triplement de la source sonore.* ».
* Sénateur de Côte d'Or, a déposé une question écrite concernant le bruit et les infrasons produits par les éoliennes (https://www.senat.fr/questions/base/2015/qSEQ151219322.html). Lire à ce propos notre document en annexe « L'éolien et la loi ».

Ces machines ne doivent pas être installées, que ce soit ici ou ailleurs dans la France des campagnes et des villages !

4. Conséquences pour les animaux

La zone concernée est riche de son agriculture.
En effet, tout comme les humains, les animaux de ferme sont soumis aux infrasons et autres désagréments qui, en tous cas chez les vaches provoquent avortements et autres effets sur leur santé.

Par exemple, l'élevage laitier de Philippe Marchandier, agriculteur à Mazinghien (Aisne). Il a une ferme de 40 vaches, une éolienne est à 800 mètres de sa ferme. C'est le parc éolien du Planty construit en 2019, malgré diverses oppositions dont celle du Préfet débouté au Tribunal administratif en 2018 par le constructeur. https://juricaf.org/arret/FRANCE-COURADMINISTRATIVEDAPPELDEDOUAI-20180125-17DA00034
Cet agriculteur a connu une chute de lait de 50 000 litres entre avril et août, des avortements (7 dans l'été) et 40 veaux sont morts car ils refusaient de s'alimenter.
Plusieurs élevages sont en difficulté, aucune étude épidémiologique n'est faite.
https://www.lavoixdunord.fr/530977/article/2019-02-03/epilogue-d-un-feuilleton-qui-dure-douze-ans-le-parc-eolien-du-planty-sort-de
D'autres articles évoquent ces problèmes
https://www.reussir.fr/lait/loire-atlantique-des-eleveurs-victimes-des-eoliennes-attendent-un-ultime-rapport
https://www.web-agri.fr/sante-animale/article/147371/un-champ-d-eoliennes-met-a-mal-notre-sante-et-celle-de-notre-troupeau-
https://www.la-croix.com/Economie/Sante-animale-rapport-preconise-larret-dun-parc-eolien-2021-02-10-1201140009
https://reporterre.net/Depuis-l-ouverture-du-parc-eolien-de-Nozay-les-vaches-meurent-et-les-humains
https://www.actu-environnement.com/ae/news/impact-eolien-elevages-lien-fermes-nozay-38789.php4

Pourquoi continue-t-on à imposer des éoliennes malgré tous ces faits ?

B. L'IMPACT ECONOMIQUE

Les divers loyers ou produits de vente apportés à quelques propriétaires ainsi qu'aux mairies, outre les effets délétères sur les relations dans le village, ne compensent pas les effets néfastes sur l'attrait de la zone d'implantation de cette industrie de l'éolien. Notons que l'éolien bénéficie de subventions. Ce ne serait peut-être qu'une affaire de gros sous utilisant l'argent public c'est-à-dire le nôtre. Lire à ce propos l'article de Reporterre « *Les subventions aux énergies renouvelables sont trop élevées* » https://reporterre.net/Les-subventions-aux-energies

Par ailleurs, nous avons lu la contribution n°6 ; la personne intervient au nom de la société Colas.

Contribution n°6 (Email)
Par Gérard ROLLIN
Déposée le 20 février 2023 à 10h58
Objet : Enquête publique - Parc éolien de l'Européenne
Monsieur le Commissaire enquêteur,
Notre société, spécialisée dans les travaux de terrassement, plateformes et réseaux, emploie près de 200 personnes dans le département de l'Oise.
Une part importante de notre activité est liée au développement de l'énergie éolienne dans ce département.
C'est pourquoi, en tant qu'employeur et entrepreneur du territoire, nous apportons notre soutien plein et entier à ce projet éolien. Il pourrait mobiliser 6 personnes pendant 5 mois environ.
Cordialement,
[logo]
Gérard ROLLIN
Chef de service commercial Eolien et Solaire
COLAS FRANCE
1, rue du Colonel Pierre Avia - 75730 PARIS CEDEX
http://www.colas.com
[twitter][facebook][youtube][blog][blog][blog]

N'y a –t-il pas là un conflit d'intérêt ? Outre que ce ne sont pas 6 emplois pendant 5 mois qui vont compenser les pertes occasionnés par le manque d'activités touristiques et l'érosion de la valeur de l'immobilier.

1. LE TOURISME

L'étude de paysage mentionne un patrimoine historique considérable
» Par exemple, page 42 :
« ***(à 3,2 km, inscrit)***
Le pigeonnier de la ferme de Troussures est inscrit au titre des monuments historiques. L'existence d'une grange à Troussures est attestée dès 1198.
5 - Église de Saint-André-Farivillers ***(à 7,6 km, inscrit)***
Église entièrement reconstruite au XVIe siècle par l'abbaye bénédictine de Breteuil.
7 - Église Saint-Aubin à Guignecourt ***(à 9,7 km, classé)***
Église médiévale en grande partie rebâtie au XVIe siècle. L'église contient des vitraux du XVIe siècle réalisés par les ateliers beauvaisiens. L'église est classée dans sa totalité.
8 - Château et église de Crèvecoeur-le-Grand ***(à 10,4 km, inscrits)***
Ce château François Ier du XVIe siècle est partiellement inscrit au titre des monuments historiques depuis 1959. La toiture et les façades sont les éléments protégés. L'église Saint-Nicolas date du XIIe, XVe et XIXe siècle. La nef est inscrite. »

Face à ces engins qui gâchent les paysages et qui sont de peu de rendement, comme nous l'avons mentionné, les visiteurs déserteront les lieux.
Dans ce sens, une enquête a été réalisée par une association d'hébergeurs du département de l'Indre http://www.association-hebergeurs-touristiques-indre.com/
Elle révèle que « ***les touristes disent non aux éoliennes industrielles géantes* ».** http://association-hebergeurs-touristiques-indre.com/PDF/Article_AHTI_Une_etude_et_un_sondage_edifiant.pdf **:**

«…. *sur un corpus de 1280 touristes accueillis en Gîtes et chambre d'hôtes de l'Indre ou visiteurs (âgés de plus de 18 ans).*
Quel serait l'impact de l'implantation d'éoliennes industrielles sur votre choix de destination touristique ?

- *Si ces éoliennes sont visibles depuis votre lieu d'hébergement :*

Dans un environnement proche (0 à 2 kms) : 97 % changent de destination
A moyenne distance (2 à 10 kms) : 95 % changent de destination
A l'horizon (> à 10 kms) : 72 % changent de destination

- *Si ces éoliennes sont visibles lors de vos activités touristiques dans le PNR Brenne ou à proximité :*

Dans un environnement proche (0 à 2 kms) : 71 % changent de destination
A moyenne distance (2 à 10 kms) : 56 % changent de destination
A l'horizon (> à 10 kms) : 34 % changent de destination

Les résultats obtenus montrent clairement que l'attractivité touristique d'un territoire et donc de son P.I.B peuvent être anéantis avec l'implantation d'éoliennes industrielles. »

En outre, de nombreuses éoliennes ont été implantées dans ce secteur, comme l'indique page 3/17 de l'avis de la MRAe « *Concernant le paysage, dans un contexte éolien déjà très dense, le projet réduira les vues sans éoliennes depuis les villages et augmentera les effets de saturation visuelle et d'encerclement des lieux de vie concernés.* »

photo source dossier d'enquête

De trop nombreuses éoliennes sont donc déjà présentes, avec les impacts négatifs que l'on a mentionnés, en plus de la saturation visuelle.
Pour plus d'information sur l'impact des éoliennes dans les paysages
Voir page 19/26 du document en annexe la Contribution de l'Académie des beaux-arts.

2. Dévaluation du prix des habitations

Enfin, les conséquences négatives sur le prix de l'immobilier seront tout aussi graves.
Voir à ce sujet les conclusions du tribunal dans l'article du Figaro du 4 mai 2021, « *La justice reconnaît la dévalorisation foncière causée par les éoliennes* » https://www.lefigaro.fr/actualite-france/la-justice-reconnait-la-devalorisation-fonciere-causee-par-les-eoliennes-20210504

Pour terminer, rappelons l'interview de Fabien Bouglé, (expert en politique énergétique et auteur de "Eoliennes: la face noire de la transition écologique" émission de Ligne Droite

(https://www.youtube.com/watch?v=KiMO4NSJwfI) : « *Le vote de l'accélération d'installation des éoliennes serait une erreur historique* ».
En outre, l'activité éolienne a chuté en 2021, du fait de la faiblesse des vents en Europe (https://www.bfmtv.com/economie/entreprises/energie/faute-de-vent-les-eoliennes-ont-tourne-au-ralenti-en-2021_AN-202204240067.html)

En conclusion,

Pour toutes ces raisons, nous nous opposons à ce projet.
Nous demandons que la demande d'autorisation soit refusée.
Autant pour les impacts sur le patrimoine naturel et architectural que ceux sur la santé des citoyens et des animaux, l'implantation d'éoliennes doit cesser !

Nous vous remercions de l'intérêt porté à ce courrier.
Veuillez agréer, Monsieur le Commissaire Enquêteur, nos salutations respectueuses.

Pour OÏKOS KAÏ BIOS Les membres cofondateurs

Annexes

- L'éolien et la loi, Document Oïkos Kaï Bios novembre 2022. EOLIEN, QUE DIT LA LOI ? QUELS PROJETS LIBERTICIDES SONT EN PREPARATION?
- QUELLE PLACE POUR LES ÉOLIENNES DANS LE MIX ÉNERGÉTIQUE FRANÇAIS Février 2022

OÏKOS KAÏ BIOS
Patrimoine Nature et Vie

OÏKOS KAÏ BIOS
Patrimoine Nature et Vie

© OÏKOS KAÏ BIOS 2007-2023

http://www.oikoskaibios.com/
oikos.kai.bios@orange.fr